

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire n° 23S0021 - Marché subséquent d'études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la partie sud du Boulevard Van Gogh et le pont des Sciences (230056) - avenant n°4

N° : VA_DEC2025_665
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles les articles L2194-1 5°; R. 2194-3 ; R. 2194-4 et R2194-5 du code de la commande publique.

décidons

De conclure l'avenant n°4 du marché subséquent n°23S0021 « Etude d'œuvre pour l'aménagement de la partie sud du Boulevard Van Gogh et pour le pont des Sciences », avec le groupement d'entreprises dont ZCCS est le mandataire et située à PARIS (75010) pour la prestation pour appliquer la loi sur l'eau d'un montant de 4 703,79 € H.T. pour le cotraitant EGIS.

Montant initial du marché : 42 273 € H.T.

Avenant n°1: Modification de répartition financière entre les membres du groupement

Avenant n°2: 7 700 € HT

Avenant n°3 : Fixation du forfait définitif pour un montant de 42 908,24 € HT

Avenant n°4 : Prestation loi sur l'eau pour un montant de 4 703,79 € H.T.

Nouveau montant du marché : 97 585,03 € H.T.

Imputation budgétaire: Imputation 2031 518 201601 1120 CVILLE

Politique publique (domaine-action-activité) : 01.0.0 Développement urbain -
Moyens généraux

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 1 octobre 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-214187-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 2 octobre 2025